

AVIS TECHNIQUE n°12/12-1618_V2



DESRIPTIF TYPE



Revêtement de sol linoléum en dalles ou en lames

Fourniture et pose d'un revêtement de sol linoléum en dalles de 50 x 25 cm⁽¹⁾, 50 x 50 cm, ou en lames 25 x 100 cm⁽¹⁾ bénéficiant d'un Avis Technique n°12/12-1618_V2 apte à l'usage dans les locaux UPEC au plus classés U4 P3 E1/2 C2⁽²⁾ type Marmoleum modal.

Selon la norme NF EN ISO 24343-1, sa résistance au poinçonnement sera de 0,08 mm.

Composé d'huile de lin, de résines naturelles, de farine de bois, de pigments et de charges minérales, il sera naturellement antibactérien et résistera à la brûlure de cigarettes.

Il bénéficiera d'une protection de surface d'usine TOPSHIELD² évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et une résistance testée et éprouvée aux agents tâchant type bétadine, éosine...

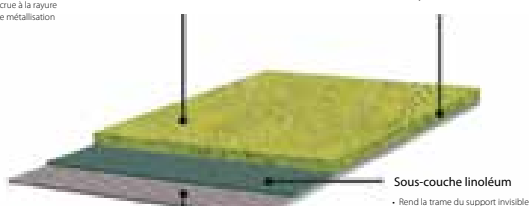
Les dalles se posent à joints vifs ou soudées à chaud avec traitement des rives selon les dimensions et bénéficient du classement E1/E2 sur béton et E1 sur bois. Pour les petits formats posés à joints vifs classement E1.

Il bénéficiera impérativement d'une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant⁽³⁾).

Protection de surface Topshield²

- Résiste aux taches (bétadine, éosine, feutre)
- Résistance accrue à la rayure
- Jamais plus de métallisation

Couche d'usure dans la masse du produit



Sous-couche linoléum

- Rend la trame du support invisible

Toile support produit en polyester

- Stabilité dimensionnelle
- Résistance au poinçonnement (p_r = 0,08 mm)

MODE DE POSE & ENTRETIEN

Mode de pose :

Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type V40 green) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.2.

En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support, l'Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.

E1 : joints vifs sur support béton ou bois (tous formats) ou joint soudés à chaud sur support bois

E1/E2 : joints soudés à chaud sur support béton

Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.2.

L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d'appui en cas de remontées en plinthes...

Entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant.

La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

- FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
- Taux d'émission de TVOC < 100 µg/m³, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire)
- Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH⁽⁴⁾
- Composé de 88% de matières provenant de ressources naturelles
- Recyclable à 100%
- Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100% renouvelable

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dénomination commerciale	Marmoleum modal
Avis Technique / DTA	n°12/12-1618_V2
Apte à l'emploi dans les locaux au plus classés	U4 P3 E1/2 C2
Épaisseur totale	2,5 mm
Couche d'usure	1,5 mm
Masse surfacique totale	3 000 g/m²
Efficacité acoustique déclarée	ΔL_w = 7dB
Poinçonnement rémanent	0,08 mm (exigence de la norme ≤ 0,15 mm)
Réaction au feu	C_η-s1* - n°2014/080-1 (CRET)
Classification selon NF EN ISO 24 011 (EN 548)	23 - 34 - 43

* Satisfait à la réglementation M3

(1) Formats 25x50 cm et 25x100 cm conviennent uniquement pour les locaux E1.

(2) Convient aussi pour les locaux U3P3. Décors slate hors Avis technique.

(3) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(4) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.